

ECRIRE POUR LA RUE

Dispositif d'accompagnement

des écritures originales pour l'espace public (3^{ème} édition en 2008)

Ecrire pour la rue est un dispositif d'aide, initié dans le cadre du temps des arts de la rue, institué par le ministère de la Culture et de la Communication en partenariat avec la SACD. Son objectif est d'améliorer la qualité des écritures pour l'espace public, impulser leur originalité et mieux structurer les méthodes d'élaboration.

L'aide financière proposée dans le cadre de ce dispositif vise à accompagner l'auteur/concepteur dans la phase de recherche et d'écriture précédant la création et la production de l'œuvre. Il ne s'agit donc pas d'une aide à la création ni à la production mais d'une aide en amont pour la conception d'une dramaturgie originale pour la rue. Les projets sont étudiés et évalués par une commission composée d'artistes et de personnalités qualifiées nommées par la DMDTS et la SACD.

Critères d'éligibilité

Tout artiste (ou groupe d'artistes) pouvant justifier d'une expérience ou d'une contribution significative à l'écriture et au montage d'une œuvre originale vivante pour l'espace public peut solliciter une aide au titre de ce dispositif.

La démarche de l'artiste/concepteur doit être soutenue par une structure ou un lieu partenaire pouvant répondre aux besoins du projet d'écriture lui-même (organismes, lieux d'accueil et de création, ...).

Constitution du dossier de demande pour une bourse Ecrire pour la rue.

- un curriculum vitae de l'artiste/concepteur porteur du projet d'écriture,
- une note d'intention explicitant la démarche artistique singulière globale dans laquelle s'inscrit la demande,
- un descriptif des collaborations artistiques prévues,
- l'identification d'un lieu partenaire, d'un organisme ou d'une structure soutenant la démarche et plus généralement le nom des collaborateurs choisis,
- le calendrier et les différentes étapes de travail prévues, celles-ci doivent être commencées dans l'année d'attribution de l'aide,
- tout document ou support utile à la compréhension de la démarche.
- **statuts à jour**
- **numéro de Siret**
- **RIB**

Le dossier doit être envoyé en 8 exemplaires. Les demandes incomplètes – en nombre et type de documents – ne seront pas retenues.

Il n'y a pas de formulaire type à remplir à ce stade.

–

Les lauréats pour l'année 2007 : Anthony Gouraud, Compagnie Rues-tuelles pour Trépassé ; Luc Amoros, Compagnie Amoros et Augustin pour Toiles sous les étoiles ; Jack Souvant, Collectif

Bonheur Intérieur Brut pour Ticket ; Philippe Freston, Compagnie Off pour La grande parade ; Christophe d'Hallivillée, KTHA Compagnie pour La machine qui vient ; Alain Fraud et Marie Demicheli, Les Cubéténistes Alpha pour L'année commence lundi ; Sarah Harper, Friches Théâtre Urbain/L'avant-scène pour Witness/N14 ; Marie-Do Freval et Catherine Hubeau pour Col'Eros ; Françoise Guillaumond, Compagnie La Baleine Cargo pour Confidences sur le canapé ; Ema Drouin, Deuxième Groupe d'Intervention pour Pour, avec, et dans l'espace public.

Les lauréats pour l'année 2008 (1ère session) : Groupe Zur, L'Agence Nationale de Psychanalyse Urbaine pour 'Le bal de l'inconscient', Compagnie Délices Dada pour 'Street moving', Compagnie Géométrie Variable pour une adaptation de 'Dans la solitude des champs de coton' de B.M. Koltès, Compagnie KomplexKapharnaum

Montant

Le montant de l'aide par projet est de 7 500 €, dont 6 000 € alloués par la DMDTS et 1 500 € par la SACD.

Date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide financière au titre de ce dispositif.

Les demandes doivent impérativement parvenir à la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles ; Bureau de la diffusion et des lieux
– 53, rue Saint-Dominique – 75007 Paris, avant le **10 septembre 2008**

Contact

Sous-direction de la création et des activités artistiques
Bureau de la diffusion et des lieux
Elena Dapporto
53 rue Saint-Dominique
75007 Paris
Tél : 01 40 15 89 52
elena.dapporto@culture.gouv.fr